

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Royan, le 02 septembre 2019

Monsieur Guillaume Mousset
Cinéma et loisirs

Place de la Gare
17200 Royan

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 138 323 2512 8

Objet : Convention pour la participation de Monsieur Guillaume Mousset
à la manifestation « ROYAN PASSION – AMERICA - Édition 2019 »

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire
« original » de la convention désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et
vous-même.

Monsieur Julien YOUNOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 -
ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre
disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez
souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire,
Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire de la Ville de ROYAN,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Exp. en RAR
le 6.09.19

En provenance de :

~~17205 Royan
Cinema 1000
Place de la Gare
17200 ROYAN~~

SGR 2 V22 MSR 2A 1B-11076 11-18



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 138 323 2512 8



Renvoyer à

FRAB



Présenté / Avisé le :	2 / 2 / 10
Distribué le :	12/SEP. 2010
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	Signature Facteur*
<input type="checkbox"/> CN/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

* La facture atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C803

Service Juridique
ville de ROYAN
80 avenue de Pontarivier
17205 ROYAN cedex





CONVENTION

POUR LA PARTICIPATION DU CINEMA LE LIDO ROYAN

À « ROYAN PASSION - SUPER-HÉROS- ÉDITION 2019 »

D. 19.465

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

La SARL Cinéma et Loisirs, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 419 989 439, représentée par M. MOUSSET G., son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise les 15, 16 et 17 novembre 2019 l'événement ROYAN PASSION - SUPER-HÉROS. Cet événement consiste en une série de manifestations culturelles et trois journées d'animations visant à présenter la culture SUPER-HÉROS et américaine sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **la Société** propose un partenariat en organisant des « marathons cinématographiques » et en mettant à disposition une salle pour l'ouverture de la manifestation. La présente convention a pour objet d'acter les termes du contrat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités contractuelles entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de ROYAN PASSION – SUPER-HÉROS qui se déroulera à l'Espace Pelletan à Royan les 16 et 17 novembre 2019.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à offrir une page entière de publicité dans le programme de ROYAN PASSION AMERICA au Cinéma Le Lido Royan ainsi que le logo de **la Société** sur l'affiche générique de la manifestation. Par ailleurs, **La Ville** s'engage à régler le montant garanti fixé à 120, 00 euros maximum en cas de remplissage Insuffisant.

En contrepartie, **la Société** s'engage à mettre à disposition gracieusement une salle pour l'ouverture de la manifestation avec la diffusion du documentaire « Marvel renaissance » le vendredi 15 novembre à 18H puis d'organiser deux marathons cinématographiques. Le premier sur le thème des Avengers les samedi 9 et dimanche 10 novembre et le second sur le thème de Spiderman le samedi 16 novembre. Toute personne détentrice d'un ticket de cinéma sur ces séances se verra octroyer une remise de 0,50 centimes d'euros sur le prix d'entrée de ROYAN PASSION AMERICA, et inversement, toute personne détentrice d'un bracelet d'entrée à ROYAN PASSION AMERICA se verra octroyer une place gratuite pour un pass acheté sur le « marathon » Spiderman.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Pour **la Société**,
Le Directeur,

CINEMA & LOISIRS
CINEMA LE LIDO
Place de la Gare - BP 40175
17208 ROYAN Cedex
FR 21 419 989 439



Fait à ROYAN, le 29/08/19
en trois exemplaires originaux
02 SEP. 2019

Pour **la Ville**,
Pour le Maire par délégation,
Le Premier Adjoint,